

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CCM CANEBIERE, 65 LA CANEBIERE 13001 MARSEILLE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 10 000 €.

M Arnaud DANAY DE MARCILLAC , représentant de la société SAS 4 BOLD S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 120 CORNICHE PDT J F KENNEDY 13007 MARSEILLE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M Arnaud DANAY DE MARCILLAC	2 500	2 500 €
M Leo ODA	2 500	2 500 €
M Loic LAFFONT	2 500	2 500 €
M Hugo BENCHIMOL	2 500	2 500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 10278 00020817202 01

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 06 avril 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Sandrine VIDAL
Chargé d'affaire professionnel
sandrine.vidal@creditmutuel.fr

JST14

lu et approuvé